

«Il devient nécessaire d'appeler l'attention des gouvernements européens sur un fait tellement petit, à ce qu'il paraît, que les gouvernements semblent ne point l'apercevoir. Ce fait, le voici : on assassine un peuple. Où ? En Europe. Ce fait a-t-il des témoins ? Un témoin, le monde entier. Les gouvernements le voient-ils ? Non. Les nations ont au-dessus d'elles quelque chose qui est au-dessous d'elles : les gouvernements. A certains moments, ce contre-sens éclate : la civilisation est dans les peuples, la barbarie est dans les gouvernants. Cette barbarie est-elle voulue ? Non ; elle est simplement professionnelle. Ce que le genre humain sait, les gouvernements l'ignorent. Les gouvernements voient à travers la raison d'État ; le genre humain regarde avec un autre œil, la conscience.»

Victor HUGO, Pour la Serbie (1876)

ÉTAT D'URGENCE SUR L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Par Jean-Pierre GAVRILOVIĆ, membre du Bureau national et président du SNALC de Strasbourg.

D'origine serbe, né en France, je suis profondément attaché aux valeurs de la République française. Cet indéfectible attachement est le même que celui porté par le peuple serbe au peuple français, à ses poètes et à ses généraux, le Général Franchet d'Espèrey, attachement que l'on observe dans tous les manuels scolaires dès la primaire. D'ailleurs, la plus célèbre reconnaissance à la France trône aujourd'hui au cœur de Belgrade, dans la forteresse de Kalemegdan, non loin de l'Ambassade de France : une statue allégorique de femme toute puissante en plein élan,

ornée de l'inscription suivante : «*Aimons la France comme elle nous a aimés*».

Victor Hugo portait un attachement étroit à la Serbie, l'extrait ci-dessus en est l'illustration.

**NOTRE SYNDICALISME
INDÉPENDANT, LAÏQUE,
A TOUJOURS DÉRANGÉ
PARCE QU'IL OSE
DÉNONCER DES RÉALITÉS**

tion. Ce message était un appel au soulèvement populaire lancé contre la barbarie qui s'abattait sur le peuple serbe.

140 ans après, nous sommes, en plein cœur de Paris, à nouveau en plein contexte de guerre dans un monde marqué par la violence et dominé par l'individualisme. Les frontières se redessinent, tout comme les murs et les barbelés qui ont généralement eu pour fonction de diviser les hommes et de séparer les peuples. Mais quel que soit le côté de la frontière où l'on se trouve, quel que soit son patrimoine historique, culturel ou religieux, chacun est au pied d'une même attente : la liberté, l'égalité et la fraternité.

À Toulouse, des enfants juifs ont été assassinés. Le 7 janvier dernier, on s'attaquait à la liberté d'expression. À cette heure, sous nos yeux, on extermine des innocents



Monument à la France
Forteresse de Kalemegdan - Belgrade

dans une salle de concert. Peut-être nos enfants seront demain à leur tour victimes de ces massacres dans leur école. Une nouvelle guerre se profile sur notre sol, la chair à canon dans les lieux publics a fait son apparition. La prise de conscience par nos gouvernants de l'urgence de la situation arrive très tard.

Le gouvernement a repoussé les limites de la tolérance. Faisant la sourde oreille aux multiples demandes du SNALC de respecter les valeurs de la République au sein même de l'école [https://www.snalc.fr/national/article/16333], il accepte que la laïcité soit bafouée dans l'école de la République.



© Ludovic Pison

Notre syndicalisme indépendant, laïque, a toujours dérangé parce qu'il ose dénoncer des réalités. Nos actions sont quotidiennes. Rien n'est figé. Jamais notre engagement n'aura eu autant de sens que dans cette période de crise profonde des valeurs républicaines. Depuis 1905, le SNALC a toujours agi et il continuera à s'appuyer sur ces principes fondateurs pour guider son action au service des personnels et des élèves.

Le moment est venu d'élever la voix. Il y a des heures où la conscience humaine prend la parole et donne aux gouvernements l'ordre de l'écouter. ■



QUAND LA TOLÉRANCE DEVIENT COMPLAISANCE

Par Marie-Hélène PIQUEMAL, vice-présidente du SNALC-FGAF.

Le code de la route est un recueil de lois qui définissent des règles communes afin que chacun puisse circuler librement sans porter atteinte à l'autre. C'est en quelque sorte une déclinaison concrète du vivre ensemble.

Imaginez à présent que dans une ville, le maire autorise une catégorie déterminée de véhicules à passer outre la loi, tous les autres y restant soumis et menacés de sanction en cas d'infraction. En somme, des conducteurs autorisés à se conduire comme s'ils étaient seuls sur la route, obligeant de fait tous les autres à adapter leurs comportements, à redoubler d'attention, à restreindre ainsi collectivement leur champ de liberté pour que s'exprime sans limite la liberté accordée à une minorité de ne plus rien respecter.

Comment pourrions-nous interpréter différemment ce qui se passe actuellement dans nos établissements ? Les lois et principes établis pour garantir la liberté collective sont sans cesse l'objet d'aménagements et de négociations à l'égard d'une minorité d'individus. Face à des infractions et provocations explicites, l'on recommande toujours le « dialogue pédagogique », la tolérance et l'ouverture, en « veillant à ne pas heurter les convictions religieuses des élèves » (Rapport Cherifi, 2005, p.13). En réalité, face à l'Institution censée représenter la loi, ce dialogue est vécu comme une négociation au terme de laquelle on tente de décrocher des dérogations à la loi et des substitutions destinées à contourner la règle collective.

Le principe de laïcité devrait pourtant mobiliser toutes nos forces et notre détermination, parce qu'il est précisément le dernier rempart, et donc le plus attaqué, contre « les pressions et instrumentalisation par des activistes politico-religieux à l'école », contre l'intrusion des « groupes extrémistes à l'œuvre en France pour tester la résistance de la République et pousser une certaine jeunesse à rejeter la France et ses valeurs » (Rapport Stasi, 2003, p.15).

Depuis les premières affaires de voiles en 1989, les rapports officiels [http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics] s'entassent au fond des tiroirs. Chacun d'eux évoque un état d'aggravation par rapport au précédent faute d'action, ou d'efficacité dans l'action des pouvoirs pu-

blics. Le dernier (Sénat, 2015), publié à la suite des graves incidents signalés au cours de la minute de silence, fait état d'un « inquiétant délitement du sentiment d'appartenance à la nation dans les écoles » et de la multiplication des comportements attentatoires à la laïcité.

Face à ces constats, la parole de la ministre Najat Vallaud-Belkacem, reprise ici par Abdenour Bidar, référent national laïcité, est extrêmement claire. Et ahurissante : « Beaucoup d'équipes s'inquiètent de la recrudescence des signes vestimentaires, religieux ou culturels [...] : dès lors qu'un élève ne manifeste pas de conduite répréhensible, il s'agit de faire preuve d'une certaine tolérance » (Sénat, 2015, p.49). Le mot est institutionnalisé. Traduisons : la loi du 15 mars 2004 interdit le port de signes et vêtements religieux ; nous acceptons que des élèves ne respectent pas la loi, tant que leur comportement n'est pas répréhensible – validant de fait l'idée que le non-respect de la loi ne serait pas répréhensible en soi. CQFD.

**LA TOLÉRANCE A LONGTEMPS
ADMIS AVEC PASSIVITÉ CE
QU'ELLE AVAIT POURTANT
LE POUVOIR D'EMPÊCHER
ET LE DEVOIR D'INTERDIRE**

Quelles conséquences peut-on redouter d'un comportement institutionnel qui légalise l'infraction ? La tolérance a longtemps admis avec passivité ce qu'elle avait pourtant le pouvoir d'empêcher et le devoir d'interdire. Par clientélisme, par crainte des vagues, par incompréhension ou incompréhension des enjeux, ou peut-être même tout simplement par souci de plaire, ce qui fait d'elle de la complaisance. Non seulement elle n'a pas provoqué le vivre ensemble qu'elle prétendait servir mais elle a enfanté cette sorte de nouveau droit : le droit à ne pas respecter la loi. De provocations en menaces, d'infractions en attentats, que pourrions-nous attendre de cette tolérance face aux menaces de mort qui pèsent sur les enseignants de la laïcité et, plus largement, sur l'école de la République ? ■



« Volimo Francusku kao što je ona nas volela »
« Aimons la France comme elle nous a aimés »